Recherche émancipatoire et actions politiques

Ève Gardien Chercheur associé Centre Max Weber (UMR 5283) Lyon, France Eve.Gardien@univ-lyon2.fr

Introduction

La recherche dite « émancipatoire » est une posture scientifique initiée dans les années 1990 au sein de quelques laboratoires étasuniens. Depuis, elle s'est progressivement développée, notamment à l'intérieur du champ des *Disabilities Studies*. Les premières recherches en France, liées à ces principes, commencent aujourd'hui à voir le jour. Leur mise en œuvre questionne les épistémologies académiques usuelles. En effet, la recherche dite « émancipatoire » repose sur une épistémologie spécifique, une inscription théorique particulière et des méthodes d'enquêtes adaptées. Cette posture de recherche a notamment ceci d'inhabituel qu'elle présente des visés explicites de changements sociopolitiques et d'amélioration de l'existence des personnes handicapées. C'est tout d'abord le contexte social d'émergence de cette nouvelle posture scientifique qui sera présenté, puis les débats et dissensus autour de la circonscription et de la définition du handicap, leurs liens étroits avec le politique. Nous mettrons enfin en lumière les tenants et les aboutissants épistémologiques de la recherche « émancipatoire », ses principaux avantages ainsi que ses limites.

I. Un contexte d'émergence favorable aux innovations sociales

C'est dans les années 1960-70 que l'on trouve les racines de la recherche « émancipatoire ». A cette époque, aux USA, puis dans la vieille Europe, se développent et se propagent de nouvelles appréhensions du monde, une contestation des rapports dominants établis, des critiques relatives aux traitements de l'humain, une volonté d'inventer le quotidien (De Certeau, 1980), de proposer des alternatives. Le mouvement de lutte pour les droits civiques des noirs américains, ceux portés par les féministes, les gays et les lesbiennes, et de manière générale par des minorités, sont autant de témoignages de cette effervescence des sociétés d'alors. Une foison d'innovations sociales sera par ailleurs portée par ces mouvements sociaux.

Les champs du handicap et de la psychiatrie n'ont pas échappé à cette vague de controverses et d'utopies. De nombreuses critiques ont en effet porté sur les conséquences de l'institutionnalisation sur les individus, sur les effets de la ségrégation hors des centres urbains, sur les traitements psycho-pédago-thérapeutiques assimilés à du gardiennage, sur l'impact d'une socialisation spécifique, sur la non-participation des personnes handicapées et malades à la société civile et politique, entre autres choses...

C'est à partir de ce terreau riche d'idées que va se structurer au fil du temps une conception alternative du handicap, appelée communément le « modèle social ». Jusqu'alors, le handicap était principalement appréhendé par ce qui devait être appelé ensuite le « modèle médical », en opposition au « modèle social ». Cette prime intelligence du handicap reposait sur des nosologies de symptômes bien établies et des étiologies strictement biologiques. Le handicap était par conséquent affaire corporelle et individuelle. Une fois les soins prodigués, la société était exonérée de toute responsabilité. L'insertion sociale était conçue comme le fruit des efforts de l'individu, de sa volonté, à l'instar de tout un chacun. La société n'était pas questionnée sur ses capacités d'insertion, ni d'intégration, comme si la personne handicapée était à égalité de chance avec quiconque une fois son état séquellaire stabilisé.



Ce sont précisément ces points d'analyse qui vont être violemment contestés avec la structuration du modèle social dans les années 1990. De fait, pour les tenants de cette perspective, le handicap est avant tout un problème sociopolitique, et non pas un problème individuel. Le handicap est alors clairement appréhendé comme un échec des sociétés à réadapter les individus, à pourvoir aux besoins spécifiques de certains de leurs concitoyens. Plus avant, le handicap est même entendu comme un produit de nos sociétés, un construit social dans ses dimensions technologiques, écologiques, attitudinales, économiques, et autres... La personne n'est pas handicapée, mais elle est en situation de handicap. Autrement-dit, non seulement la société exclut, mais, en outre, elle naturalise ce procès d'exclusion sous couvert de différence biologique initiale. Dans ce modèle, les personnes handicapées sont reconnues comme n'étant pas traitées à égalité de chance, pas plus qu'elles ne sont traitées équitablement au regard de leurs besoins spécifiques. Cette perspective politise de manière forte les questions relatives au handicap. Le handicap devient alors une affaire de justice sociale.

II. De compréhensions biomédicales ou sociales du handicap, à une perspective interactionniste

Cette deuxième position théorique, aujourd'hui en vogue dans les milieux socioprofessionnels français, a fait elle aussi l'objet de controverses, pour deux raisons au moins. Tout d'abord parce qu'elle évacue l'expérience individuelle et collective du phénomène handicap : elle le donne donc à voir déformé, amputé. Et en effet, la question mérite d'être posée : le handicap est-il un fait extérieur et objectif qui s'impose ou bien une expérience qui se vit en situation ? De plus, ces deux termes de l'équation sont-ils nécessairement opposables ? Deuxième critique : la perspective du « modèle social » passe sous silence d'autres caractéristiques qui elles aussi font l'objet de discrimination et de stigmatisation. Par exemple l'origine ethnique, les orientations sexuelles, les appartenances religieuses, etc. Toute situation d'exclusion ne s'explique pas exclusivement par le handicap. L'exclusion ne se résume pas au handicap, pas plus que le handicap ne peut se dissoudre dans l'exclusion. Par ailleurs, il ne s'agit pas seulement d'additionner les spécificités stigmatisantes mais de penser les enjeux identitaires en procès.

C'est pourquoi une troisième piste théorique est aujourd'hui développée, en réponse à ces sévères appréciations. Elle vise à comprendre plus particulièrement les rapports dynamiques reliant la personne handicapée et la société dans laquelle elle s'inscrit. Le handicap devient une réalité changeante, processuelle, fruit des interactions. Ce sont les dimensions de la participation et de la citoyenneté qui sont principalement travaillées. Cette nouvelle approche théorique est enrochée sur l'interactionnisme symbolique, inspirée par la tradition ethnographique de l'Ecole de Chicago, d'auteurs tels que Goffman pour les usages du handicap, ou Becker pour ce qui est de penser la déviance. Elle ne se refuse pas non plus à des digressions pragmatiques. Elle se fonde sur l'expérience vécue des personnes handicapées et l'idée d'un changement social possible au regard des procès dynamiques innervants les interactions constituant le handicap. Le handicap devient un objet relatif, toujours contextualisé, irrémédiablement articulé à des situations, elles-mêmes inter-reliées. De ce point de vue, le handicap n'a rien de définitif ou de donné, contrairement à certaines déficiences. Le handicap est une création collective institutionnalisée.

III. Science et activisme politique

La recherche participant à produire des connaissances sur le handicap et donc alimentant le processus de production du handicap, la posture scientifique a été dévoilée comme partiale, malgré ses arguments de neutralité, d'objectivité et de mise à distance. Howard Becker n'interrogeait-il pas souvent sa pratique sociologique en disant : « Whose side we are on ? »



De là à arrimer la recherche à des prises de positions politiques, à nouer l'activité scientifique à une volonté de changement social, il n'y a qu'un pas, lequel a été rapidement franchi. A partir des années 2000, apparaissent des travaux liant une réflexion éthique sur les modalités de production de la connaissance et sur la place des personnes handicapées à une option résolue en faveur de l'interdisciplinarité et de la défense des droits de ladite population, avec la participation de personnes directement concernées. Ainsi, la recherche qui était jusqu'alors uniquement considérée comme un dispositif de production de connaissances, devint de surcroit une modalité pratique de développement, d'autonomisation et de responsabilisation des personnes handicapées. Autrement-dit, la recherche devint une opportunité en matière d'empowerment et d'accountability. Elle devint un dispositif émancipatoire.

Cette recherche « émancipatoire » repose très logiquement sur des principes épistémologiques spécifiques. Tout d'abord, le chercheur est pensé comme n'ayant pas la possibilité de s'abstraire du monde social étudié. Il y participe, il y interagit, volontairement ou non, irrémédiablement. Or le sens façonne le réel observé par le scientifique, et cette sémantisation ne peut prétendre à la neutralité. Aussi, cette nouvelle posture épistémologique impose l'énonciation d'où et comment le sens est construit. Le chercheur n'est pas dans le déni de son engagement sur le terrain ou dans le cadre de son activité professionnelle. Le scientifique assume son impossible neutralité en la surdéterminant par un espace de réflexivité spécifique. Par ailleurs, l'orientation qualitative est souvent privilégiée au regard des approches statistiques ou expérimentales, cela toujours pour des raisons épistémologiques. En effet, cette orientation permet d'appréhender les significations dans leur production in situ, au fil du quotidien. Ainsi, elle favorise une analyse des procès dans leur déroulement, et ne focalise pas sur les récurrences comme étant des structures. Ce parti pris permet de penser le changement à l'œuvre, y compris quand une apparente permanence s'impose à l'observation. En outre, un autre principe épistémologique mis en avant est la fréquence et la qualité des interactions entre le chercheur et les personnes handicapées comme gage d'une fiabilité des matériaux recueillis, d'une socialisation secondaire poussée du chercheur, et par la suite de la finesse des analyses produites. Enfin, la posture d'objectivité est délaissée au profit d'une volonté affichée d'influencer les politiques : le chercheur assume son projet de changement social.

En guise de conclusion

La recherche « émancipatoire », par ses fondements épistémologiques, pose de nombreuses questions. Une première série d'interrogations pourrait s'énoncer ainsi : quels sont les objectifs de la science ? Son sens ? Son utilité ? Sa pertinence sociale ? Ensuite, ce sont les canons de la scientificité qui demandent à être (re)définis. Sont-ils discutables ? Par qui ? Adaptables ? Dans quelle mesure ? Puis, vient la question de la place à accorder aux savoirs profanes, tels qu'ils sont produits au cœur de l'expérience de vie des personnes handicapées. Les sciences peuvent-elles rester en surplomb ? Quelle légitimité accorder ou non à ces connaissances expérientielles ? Quelle reconnaissance ?

Si la recherche émancipatoire présente de nombreux intérêts, notamment en termes de critique épistémologique des implications et conséquences des postures plus académiques – maintenir une neutralité dans un contexte d'inégalités ou de domination, c'est prendre le parti du statu quo - reste qu'elle n'est pas elle-même indemne de toute limite. De fait, il existe un risque certain d'une trop grande identification du chercheur au public observé. Par ailleurs, ces recherches dénonçant la stigmatisation sont en elles-mêmes contreproductives car contribuant à institutionnaliser le stigmate par sa simple désignation. Ensuite, le refus systématique de l'observation en secret des terrains peut parfois engendrer un manque important de fiabilité des matériaux recueillis. Enfin, focalisée sur les situations de terrain, l'analyse produite reste souvent engoncée dans des perspectives limitées et néglige des facteurs ou des liens de



corrélation avec des variables relevant de contextes macro, tout aussi importants pour comprendre les phénomènes observés.

Bibliographie

ALBRECHT, A. SEELMAN, K. BURY, M. (2001), *Handbook of disability studies*, Thousand Oaks, Sage Publications.

BARNES, C. (2003), «What a difference a decade makes: Reflection on doing "emancipatory" Disability Research », in *Disability and Society*, 18, 1, pp. 3-17.

Becker, S.H. (2002), Les ficelles du métier, Paris, La découverte.

CAMPBELL, J. & MIKE, O. (1996), Disability politics – Understanding our past, changing our future, New York, Routledge.

CROW, L. (1996), « Including all of our lives: Renewing the social model of disability », in Barnes, C. et Mercer, G. éd. *Exploring the Divide. Illness and Disability*. Leeds, The Disability Press, pp. 55-73.

DE CERTEAU, M. (1990, 1980 1ère éd.), L'invention du quotidien, Paris, Gallimard.

GARDIEN, E. (2012), Des innovations sociales par et pour les personnes en situation de handicap, Toulouse, Erès.

GOFFMAN, E. (1975, 1963 1^{ère} éd. américaine), *Stigmates – Des usages sociaux du handicap*, Paris, éd. De Minuit.

SHAKESPEARE, T. (1997), « Rules of engagement : Changing disability research », in Barton L. et Oliver, M., éd. Disability Studies : Past, Present and Future. Leeds, The Disability Press, pp. 248-254.

ZARB, G. (1992), « On the road to Damascus: First steps towards changing the relations of disability research production », Disability, Handicap and Society, 7, 2, pp. 125-138.